

MAIRIE
de
SAINT-CHRISTOPHE
28200

CONSEIL MUNICIPAL
22 juin 2015

Présents : M. Jean-Yves BALLOUARD, M. Bernard SOLLET, Mme Caroline NEVEU, Mme Aline SOLLET, M. Bertrand ANCELIN, M. Quentin NOC, Mme Corinne LEGROUX, M. Jean-Pierre GUILLOTIN, Mme Nelly GUILLOTIN.

Absents excusés : M. David JOSEPH (pouvoir à Bertrand ANCELIN), Mme Ornella DESSAIN.

DEMANDE RESERVE PARLEMENTAIRE

Le Maire rappelle que, lors d'une précédente réunion, l'Association pour la Fête de la Saint-Christophe avait été autorisée à installer à ses frais un compteur électrique dans une dépendance de la mairie pour les besoins de sa fête annuelle. Considérant que ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Député s'ils étaient réalisés directement par la Commune, le Conseil Municipal décide de les prendre en charge et sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire pour les financer. Le montant restant sera pris en charge par l'Association pour la Fête de la Saint-Christophe.

DEMANDE FDAIC

Le Maire rappelle la nécessité de protéger les pâtis en interdisant aux véhicules d'y stationner, notamment pendant la période hivernale. Il propose d'installer des poteaux en bois en bordure tout en laissant une largeur suffisante pour garer les voitures. Plusieurs Conseillers émettent des réserves quant à, d'une part, l'esthétique de cet aménagement, d'autre part, les difficultés de passage pour les engins agricoles. Le Conseil Municipal se déclare favorable à ce projet sur le principe mais souhaite qu'il soit revu. Il décide de solliciter une subvention auprès du Département au titre du FDAIC pour ces travaux, des crédits restant disponibles.

MODIFICATION STATUTS S.D.E.

Le SDE28 (Syndicat Départemental d'Energies), dont la Commune est membre, a modifié ses statuts en instaurant une nouvelle compétence optionnelle : infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la modification proposée. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le projet de modification de statuts présenté.

14 JUILLET

Les festivités du 14 Juillet sont établies : concours de pêche, buffet froid, jeux pour les enfants, concours de pétanque... Les décorations seront concentrées au niveau de la place et du lieu du pique-nique.

INTERCOMMUNALITE

Le Maire informe que des études relatives à la fusion des Communautés de Communes et à la fusion de Communes sont en cours. Le Conseil Municipal reste très réservé sur ces projets.

ADHESION A INFOGEO (système d'information géographique du S.D.E. 28)

Le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir (SDE 28) a développé un Système d'Information Géographique (SIG) baptisé Infogéo 28 qui, à partir du fond de plan cadastral, permet d'héberger de nombreuses données dont certaines sont mises à disposition gratuite (cadastre, documents d'urbanisme, réseau de distribution d'électricité) et d'autres moyennant paiement d'une cotisation.

Considérant qu'Infogéo s'avère être un outil de gestion très utile pour la collectivité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce dispositif pour ce qui concerne les données gratuites, approuve la convention à intervenir avec le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir définissant les modalités d'accès à la plateforme Infogéo et autorise le Maire à la signer.